

2 Les fonds mixtes publics/privés

Renforcer les fonds propres de l'entreprise pour son développement

Interview croisée de Vincent Loretti, Directeur exécutif de Sodero Gestion, Société de gestion gérant plusieurs structures de capital investissement : Bretagne Participations, Sodero Participations, FIP... et Pierre-Yves Poirier, Expert-Comptable, Associé Aditis Audit, Société d'expertise comptable et audit.

PE : Pourquoi financer ses investissements ou son besoin en fonds de roulement par une levée de fonds ?

Vincent Loretti : Un programme d'investissement ambitieux n'est souvent pas financé uniquement par la capacité d'autofinancement de l'entreprise et le recours à la dette bancaire. C'est notamment le cas pour des investissements commerciaux (recrutements, ouverture de bureaux), de création de filiales, ou financement de programmes d'innovation. La levée de fonds permet en outre un effet de levier bancaire pour boucler le financement des projets tout en respectant les ratios prudentiels endettement/fonds propres.

PE : Comment choisir le partenaire financier au capital ?

Pierre-Yves Poirier : Le dirigeant a besoin de se sentir en confiance avec ses actionnaires. Il va attacher de l'importance à l'adhésion de l'investisseur au projet du chef d'entreprise ainsi qu'à la capacité du partenaire haut de

bilan à accompagner le projet dans la durée. L'expert-comptable peut l'aider à choisir l'interlocuteur adapté en fonction du besoin de financement qu'il a déterminé dans le Business Plan. Il peut orienter le chef d'entreprise vers les structures de financement en fonds propres adaptées à sa stratégie.

PE : Comment présenter le projet à l'investisseur ?

Vincent Loretti : Nous nous attachons en premier lieu à connaître le dirigeant, son entreprise, son environnement et sa capacité à mener à bien le projet proposé. Au-delà de la présentation orale du dirigeant, on s'appuie sur la fiabilité des éléments financiers présentés par son expert-comptable : comptes annuels, tableaux de bords et prévisionnels d'exploitation et de trésorerie.

PE : Quel est le rôle de l'expert-comptable dans le processus de levée de fonds ?

Pierre-Yves Poirier : L'expert-comptable

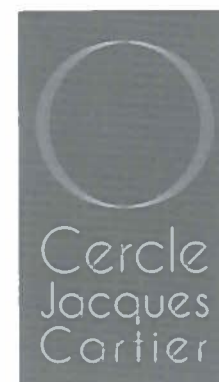
peut réfléchir avec le dirigeant sur le montage financier et la part de capital réservée à l'investisseur en fonction d'une valorisation consensuelle. La première étape consiste donc à déterminer à partir d'une étude détaillée des différentes méthodes d'évaluation une approche de valeur cohérente avec la situation de l'entreprise et ses perspectives. Il est également intéressant de bâtir un Business Plan en phase avec la stratégie définie par le chef d'entreprise.

Vincent Loretti : Durant la phase d'étude qui dure plusieurs mois, nous avons des contacts réguliers avec le dirigeant et ses conseils. Avant de finaliser notre entrée au capital, nous faisons par ailleurs réaliser des audits financiers de l'entreprise par des sociétés d'expertise comptable.

PE : Quelle est votre conclusion ?

Pierre-Yves Poirier : L'arrivée d'un investisseur en fonds propres est souvent un accélérateur pour la croissance de l'entreprise

et un gage de sécurité financière. A noter également que les structures en fonds propres peuvent jouer également un rôle important dans l'accompagnement des transmissions d'entreprise.



Pour en savoir plus,
Vincent Loretti
02 99 67 46 06
www.soderogestion.com

Vincent Loretti et
Pierre-Yves Poirier,
sont tous les deux
membres du Cercle
Jacques Cartier.

Caisse des Dépôts et Consignations, Banque Publique d'Investissement

quelles missions et quelle organisation ?

La Caisse des Dépôts et Consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. Cela lui confère un modèle économique faisant coexister :

- Une activité d'investisseur avisé long terme
- La gestion de missions d'intérêt général confiées par des mandats publics
- Des filiales opérationnelles

La CDC dispose de 20 Milliards d'€ de Fonds propres.

La Banque Publique d'Investissement est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques de l'Etat et conduites par les régions. Son objet est de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie en favorisant l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres.

Organisation de la BPI : rassembler dans une structure commune le FSI, OSEO et CDC entreprises. Le capital est détenu à parité entre l'Etat et la CDC et sa capacité de financement est de 42 Milliards d'€.

Région Bretagne

Loïg Chesnais-Girard, Vice-Président chargé de l'économie et de l'innovation

« La Région Bretagne a mis depuis plusieurs années au cœur de ses priorités le développement économique. En partenariat avec Oséo, la Caisse des Dépôts, les réseaux Entreprendre, France Active ou France Initiative notamment, mais aussi avec les banques, elle a construit de nombreux dispositifs de soutien aux entreprises et aux entrepreneurs, de la garantie au haut de bilan. Ce dernier sujet est d'autant plus important que les entreprises bretonnes ont une capitalisation infé-

rieure à la moyenne nationale, alors qu'il est avéré que c'est un levier important du développement mais aussi une sécurité en période de fragilité. La Région a octroyé des moyens importants, près de 20 M€ aux outils fonds propres en priorisant les outils qui interviennent dans les phases de vie de l'entreprise ou les acteurs du marché sont les moins présents naturellement car ce sont des temps de risque pour l'investissement, citons notamment l'amorçage, la création innovante ou la transmission.

Notre réseau, en relation étroite avec les chefs d'entreprises, est un levier important de diffusion et d'appropriation des modalités d'accompagnement existantes pour les entreprises. Voilà pourquoi je souhaitais vous remercier de la possibilité

que vous offrez à la Région de faire connaître son action en ce domaine. C'est la preuve si besoin en était de l'intérêt que nous avons à renforcer les échanges et le partenariat entre nous, à notre bénéfice conjoint d'ailleurs car l'activité même des experts-comptables est liée à la dynamique économique, seule à même de permettre les créations d'emplois, objectif premier des orientations politiques régionales. »

Loïg Chesnais-Girard
Vice-Président chargé de l'économie et de l'innovation

